

COMMUNE DE NEUBOIS 67220

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 OCTOBRE 2012

Sous la présidence de Mme Nicole ZEHNER, Maire

Etaients présents : Mmes, Mrs, WIRTH Anne-Marie, ZIESSEL Olivier, NEUBRAND Eric, BENOIT Hubert, MOSSER Jean-Marie, CHEVILLET Jean-Claude, HUNGERBUHLER Philippe, LEGOLL Rémy, FAULLUMMEL Grégory, WIRTH Jeannot, MEYER Chantal, KANDEL Jean-Claude, ALISON Frédérique.

ORDRE DU JOUR

- 1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 11.07.2012
- 2) VENTE DE TERRAIN
- 3) LOCATION DE TERRAIN
- 4) PROTECTION SANTE PREVOYANCE DES AGENTS COMMUNAUX
- 5) CARRIERE DU PERSONNEL COMMUNAL
- 6) DIVERS

1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 11.07.2012

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal ne soulève aucune observation, il est adopté et signé à l'unanimité.

2) VENTE DE TERRAIN

Mme Le Maire soumet au conseil municipal la demande d'achat d'une partie du terrain Section 2 Parcelle n° 67 d'une contenance de 59.47a par les époux BERNHARD Laurent. Ce terrain est situé rue des chalets à côté de la propriété des demandeurs.

Il est signalé qu'une partie des eaux pluviales de la rue est déversée dans ce terrain. Ce terrain est constructible sur une profondeur de 35 m environ.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, donne un accord de principe pour une vente partielle du terrain au prix d'un terrain viabilisé soit 15000 € l'are. Un chemin d'accès d'au moins quatre mètres devra être préservé pour l'arrière du terrain. Mme le Maire est chargée des transactions.

3) LOCATION DE TERRAIN

Mme le Maire informe le conseil municipal de la demande de location de la parcelle Section 20 n° 472 au lieudit Krittacker par M. GRESSER Frédéric. Il souhaite en faire un potager et y déposer des ruches.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- donne son accord pour la location de ladite parcelle d'une contenance de 14.81 ares.
- autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires

A la demande des conseillers municipaux, le prix des terrains en location seront révisés au 1^{er} janvier 2013. Ce bail sera établi avec effet au 1^{er} janvier en tenant compte des nouveaux tarifs.

4) PROTECTION SANTE PREVOYANCE DES AGENTS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances,

VU le Code de la sécurité sociale,

VU le Code de la mutualité,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

VU la Directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services ;

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la Circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents

VU l'avis de la CTP en date du

VU l'exposé du Maire ou du Président ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de mettre en place une protection sociale complémentaire selon un contrat de labellisation couvrant les risques relatifs à la santé complémentaire et la prévoyance.

DETERMINE le montant et les modalités de sa participation pour l'ensemble des agents actifs de la collectivité comme suit :

- pour la santé complémentaire :
Forfait par agent : 50 € par mois soit 600 € par an
Adoptée à l'unanimité
ET
- pour la prévoyance
Forfait par agent : 20 € par mois soit 240 € par an
Adoptée par 12 voix pour et 2 abstentions

5) CARRIERE DU PERSONNEL COMMUNAL

Mme le Maire fait le point sur la carrière des agents communaux. Leur ancienneté leur permet de bénéficier d'avancement de grade ou de promotion interne.

Le conseil municipal après en avoir délibéré

- décide de créer au 1^{er} janvier 2013 le poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet et d'agent de maîtrise à temps complet.
- décide de créer au 1^{er} janvier 2013 le poste d'atsem principal 2^{ème} classe à 24.45/35^{ème}
- décide de créer au 1^{er} janvier 2013 le poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à 17/35^{ème}.
- décide de créer au 1^{er} janvier 2013 le poste d'attaché à 32.5/35^{ème}.

6) DIVERS

Rue des Pins : La Ste Cottel (France Télécom) intervient enfin après plusieurs reports.

Urbanisme : Les conseillers approuvent les décisions de Mme le Maire concernant une déclaration de travaux et un permis de construire.

Arbres rue des Chalets : M. Ziessel Olivier propose d'examiner la situation avec Christian Wieser.

Arbres rue des Prés : M. Legoll Bernard est autorisé à couper les saules.

Club House : Il y a lieu de modifier la puissance du compteur trop faible actuellement.

Salle Polyvalente : Il y a lieu de compléter la dotation en vaisselle.

Cimetière : Mme le Maire fait part des différentes interpellations d'habitants à la mairie et à son domicile privé au sujet des déchets du cimetière. Depuis la mise en place des nouvelles poubelles en 2009, nous avons décidé pour une question d'économies de ne

plus mettre de container. D'autant plus que ces containers étaient régulièrement remplis d'objets encombrants. Le coût d'un container de 340 litres est de 591.74 € et celui de 770 litres est de 1235.29 €. Une majorité d'habitants a fait preuve de civisme mais certaines personnes déposent délibérément leurs déchets devant le panneau « Merci de bien vouloir respecter la propreté du cimetière et emporter vos déchets ». Mme le Maire ayant été accusée d'imposer aux personnes âgées d'emporter leurs déchets, une poubelle a été remise en place à la sortie du cimetière.

Fauchage : Les chemins et les talus sont régulièrement fauchés par la Ste Schillinger. Son intervention est souvent entravée par le stationnement des véhicules dans les rues.

Crottes de chiens : Les trottoirs de la rue principale sont jonchés de crottes de chien, le cheminement vers l'école est périlleux. Un article sera mis dans le prochain avis d'information.

Mariage : M. Legoll Rémy remercie l'assemblée pour son geste lors du mariage de sa fille Stéphanie

Noël à Lalaye : Mme Wirth Anne-Marie, Présidente de l'AGF fait part de l'appel à bénévoles de la Commune de Lalaye pour l'organisation du Noël. Il leur manquerait une centaine de bénévoles notamment pour la tenue des caisses.

Suivent les signatures des membres présents
au registre
Neubois le
Mme le Maire
Nicole ZEHNER

Les conseillers

29 OCT. 2012

